

Note sur le PNACC-3

Remarques de la filière piscicole

Le projet de 3^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) est soumis à consultation publique jusqu'au 27 décembre 2024 : <https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/plan-national-dadaptation-changement-climatique-ouverture-consultation-publique>.

Le PNACC-3, qui vise à préparer la France à un réchauffement climatique de 4°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100, est le résultat d'un travail collaboratif mené depuis plus d'un an avec les différentes administrations et les représentants de la société civile et des secteurs économiques. Le résultat de ce travail de concertation a permis d'aboutir à une série de mesures complémentaires.

Le document chapeau ainsi que les 51 fiches mesures du projet de PNACC-3 sont consultables sur le site de la consultation publique : <https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/>.

Ce site permet à toute personne et toute structure de contribuer en répondant à un questionnaire sur les priorités du PNACC-3 et/ou à soumettre une contribution libre sous la forme d'un "cahier d'acteurs".

Les mesures susceptibles de concerner la pisciculture sont les suivantes :

- ✓ **Mesure 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire**
- ✓ **Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone**
- ✓ **Mesure 39 : Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique**

Remarques sur la mesure 36 (développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire)

La filière piscicole française soutient la modélisation et la caractérisation plus fines de l'impact du changement climatique qui sont nécessaires ainsi que la mise en place d'outils pour accompagner les filières.

Elle accueille favorablement la réalisation étude prospective pour aider à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'agro-alimentaire français à l'horizon 2040, notamment grâce à la réalisation d'une cartographie de l'évolution des bassins de production et **demande que cette étude intègre la pisciculture.**

L'adaptation des formations pour les professionnels face aux transitions agro-écologiques dans le cadre du plan « *Enseigner à produire autrement* » aiderait les professionnels de la pisciculture à trouver des solutions pour pérenniser la production de la filière dans l'optique de la progression de la souveraineté alimentaire dans le domaine des produits aquatiques. **La filière demande donc que ce plan intègre la filière piscicole (N.B. : la formation aquacole fait partie intégrante des formations agricoles).**

Remarques sur la mesure 37 (*Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agroalimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone*)

Le diagnostic modulaire d'évaluation de la résilience de l'exploitation au changement climatique qui sera établi en 2026 selon la trajectoire de réchauffement de référence, apportera des informations aux exploitants sur l'évolution des conditions pédoclimatique, notamment pour ceux qui souhaitent s'installer. Afin que cette démarche couvre le secteur piscicole, lui aussi fortement impacté par les effets du changement climatique (sécheresses, inondations, ...), il serait intéressant **d'inclure dans cet outil la pisciculture notamment en élargissant le périmètre aux conditions hydroclimatiques.**

La filière piscicole confirme **l'intérêt d'assurer la protection sanitaire et le bien-être des animaux** face à la hausse des températures et insiste sur la nécessité de prendre en compte les plans d'adaptation et de continuité des élevages dans les mesures transversales prises en cas de sécheresse, notamment.

Remarques sur la mesure 39 (*Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique*)

La filière piscicole souhaite préciser que cette mesure doit avoir **vocation à couvrir l'aquaculture au sens large**, et pas seulement l'aquaculture marine. En effet, l'élevage de truite, d'esturgeons et de poissons d'étangs est réalisé en eau douce et constitue un volet important de la filière.

Le renforcement du P2A (Plan Aquacultures d'Avenir) **dès 2024** est appelé de ses vœux par la filière qui souhaite surtout son pilotage conjoint par les pouvoirs publics et la profession (un premier Comité de Pilotage est prévu le 6 février prochain). L'intégration du changement climatique dans les documents stratégiques de façade est bien sûr souhaitable, mais c'est l'inclusion de l'aquaculture, en particulier de la pisciculture marine qui est souhaitée dans ces documents qui ne prennent pas suffisamment en compte le potentiel de développement de cette filière.

La filière est évidemment intéressée par la réalisation d'études de faisabilité d'aquaculture moins côtière. Néanmoins, la filière tient à faire part de **la priorité d'accompagner les sites existants dans leur éventuelle transition** (sur le développement de techniques complémentaires permettant d'assurer la pérennité des élevages aquacoles ou encore de diffuser aux entreprises les dernières informations scientifiques et de leur donner les moyens d'adapter leurs pratiques qui sont prévus dans le document). L'aquaculture offshore nécessite en effet des études technico-économiques plus poussées avant d'être encouragée pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Le CIPA est une organisation interprofessionnelle réunissant les principaux acteurs de l'aquaculture française. Ses missions incluent la promotion des produits aquacoles français, la garantie de qualité et de traçabilité des produits, le soutien à l'innovation et aux pratiques durables, ainsi que la représentation des intérêts de la filière auprès des instances nationales et européennes. Ses objectifs entre autres, sont de renforcer la confiance des consommateurs, de promouvoir une production durable et respectueuse de l'environnement, et d'augmenter la visibilité des produits aquacoles français.